

<p>Centre de référence des maladies auto- inflammatoires</p>  <p>CeRéMAI</p>	<p>PROCEDURE DE PRISE DE RENDEZ- VOUS</p> <p>SITE VERSAILLES</p>	<p>CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES</p>  <p>CHV</p>
---	--	---

Secrétariat de consultation :

- Par téléphone : 01 39 63 90 98 de 9h à 17h du lundi au vendredi
- Par Email : ceremai@ch-versailles.fr

1. Demande de consultation pour un nouveau patient :

Appel systématiquement basculé sur l'infirmière référente

- Evaluation clinique téléphonique par l'infirmière référente :
 - Pour un enfant souffrant de fièvres à répétition, questions posées :
 - la fréquence, la durée, et l'âge de début des symptômes
 - la périodicité des accès s'il en a une
 - l'évolution de la fièvre (début brutal ou non, courbe de la température...)
 - les signes précurseurs éventuels (fatigue, enfant grognon, pâleur, cernes,...)
 - les signes accompagnateurs (frissons, fatigue, perte d'appétit, éruption, aphtes, douleurs, ...)
 - Pour un enfant souffrant d'autres manifestations inflammatoires :
 - Description rapide des signes présentés par l'enfant
 - l'origine géographique des parents est souvent demandée
 - la présence ou non dans la famille de cas similaire
 - le mode de garde de l'enfant
 - l'impact de la maladie de l'enfant sur l'organisation familiale
- Documents requis pour la consultation :
 - Courrier du médecin traitant
 - Documents médicaux à faire parvenir à la consultation avant le rendez-vous (fax, mail, courrier) :
 - bilans déjà réalisés
 - autres examens réalisés
 - Les comptes rendus d'hospitalisations éventuelles
 - le carnet de santé
- Le degré de rapidité du rendez-vous est évalué avec le Dr Hentgen en fonction :
 - du ressenti du niveau de désorganisation familiale
 - du besoin éventuel d'un bilan complémentaire avant la première consultation
 - du temps nécessaire pour regrouper les différents éléments du dossier

- Rappel des parents par l'infirmière référente pour proposer un rendez-vous
- Envoi par courrier au domicile du patient :
 - o d'une convocation,
 - o éventuellement du plan pour se rendre à l'hôpital
 - o de l'adresse mail
 - o du cahier de surveillance
 - o et des ordonnances si besoin.

2. Demande de consultation pour un ancien patient :

Prise de RDV à la consultation de pédiatrie : 01 39 63 90 98

3. Demande de consultation urgente :

Les demandes de consultation urgente sont centralisées par l'infirmière référente
Tel : 01 39 63 90 98

Le Dr Hentgen a un créneau d'urgence un vendredi par mois officialisé et des possibilités d'ouverture de créneaux si besoin en fonction de la disponibilité des bureaux en consultation pédiatrique et du nombre des demandes.

4. Urgence immédiate:

- Secrétariat de la consultation de pédiatrie de 9h à 17h
- La nuit et le week-end demander à faire bipper le pédiatre de garde au 01 39 63 31 33
- Les patients peuvent utiliser l'Email CeReMAI pour avoir une réponse à des demandes urgentes ne nécessitant pas forcément une consultation

5. Demande d'hospitalisation de jour:

- Le médecin remplit une demande (feuille blanche) qui indique le nom et les coordonnées du patient, motif, les examens et actes demandés ainsi que le délai souhaité et les jours possibles
- L'HDJ envoie directement une convocation au patient
- Le Dr Hentgen est informé de la date de l'HDJ.

6. Demande d'hospitalisation conventionnelle:

- Hospitalisation programmée de concert entre les disponibilités des parents et du secteur hospitalisation via le Dr Hentgen